

ORIENTATION ET AFFECTATION – CLASSE DE 3^{ème}

1. VŒUX D'ORIENTATION

Deuxième trimestre : phase provisoire d'orientation

Vous indiquez **vos intentions d'orientation** au conseil de classe. Vous pouvez choisir une ou plusieurs voies d'orientation parmi la 2^{nde} GT, la 2^{nde} PRO et/ou la 1^{ère} année de CAP en les classant sur la fiche de dialogue par ordre de préférence.

Elle sera à rendre au professeur principal pour le **14/02/2025**.

Le conseil de classe répond en formulant **un avis provisoire d'orientation** sur chacun de vos souhaits. Il pourra aussi vous **conseiller** une voie d'orientation à laquelle vous n'auriez pas pensé.

La fiche portant l'avis du conseil de classe sera à retourner signée par vos soins au plus tard le **31/03/2025**.

Troisième trimestre : phase définitive d'orientation

Vous formulez **votre choix d'orientation** sur la fiche de dialogue. Vous pouvez cocher plusieurs voies de formation en les classant.

Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre examine votre demande et formule une proposition d'orientation :

- si la proposition est **conforme** à votre choix, elle devient décision d'orientation.
- si la proposition est **différente** de votre choix, vous serez reçu en entretien par le chef d'établissement et si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien, vous pourrez recourir à la commission d'appel ou demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine.

2. VŒUX D'AFFECTATION (choix d'un établissement)

Au troisième trimestre, en parallèle des vœux d'orientation, vous formulez des vœux d'établissement par le biais du "dossier d'affectation à l'issue de la 3^{ème}" dont vous serez destinataire.

Ce document recensera par ordre de priorité les établissements demandés après la 3^{ème}.